

PROCÈS-VERBAL de la **10^{ème} Assemblée générale annuelle** de la Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis tenue le **22 avril 2024** à 18 h 30, en mode virtuel.

Présence en direct à distance	37
Personnes en réécoute	n. d
Membres qui ont voté	283

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

La séance est ouverte à 18h31 par Denis Dumouchel, président du conseil d'administration (CA) de la *Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis*. Il remercie les membres d'être présents à l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Denis Dumouchel agit comme président d'Assemblée et présente les personnes qui l'accompagneront dans l'animation et qui seront en soutien pour cette assemblée :

- Annie Landry, 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration et présidente par intérim du comité de coopération. ;
- Richard Labossière, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Sylvie Mauborgne, adjointe à la direction générale ;
- Caroline Lemay, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures ;
- Adil Archtal, directeur général de la Caisse.

Le président souligne que cette assemblée est offerte en mode virtuel, ce qui implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et des ristournes

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo présentant le message enregistré pour les membres par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, est présentée à l'audience.

2. Fonctionnement et déroulement de l'Assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Le président Denis Dumouchel invite Richard Labossière, secrétaire, à fournir les informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions entre les intervenants. M. Labossière se présente, s'exécute et termine en fournissant quelques précisions :

Précisions sur les membres

Il précise que **seul un membre de plein droit de la Caisse**, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer et exercer son droit de vote. Il faut aussi respecter les conditions suivantes :

- Faire partie du ou des groupes décrits dans nos statuts
- Être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société
- Être un membre réadmis membre de plein droit

2.2. Nomination des personnes scrutatrices (vote en direct)

Pour cette assemblée en mode virtuel, il est requis de nommer deux (2) personnes scrutatrices afin de répondre au besoin de la votation en direct. Elles seront responsables d'assurer le respect du processus de votation notamment en procédant au décompte des votes. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat de vote secret et confidentiel.

Pour être déjà familiarisées avec le processus de votation, le président recommande les personnes suivantes :

- Benoit Lesage,
- Sylvie Mauborgne

Personne ne se manifeste. Le vote est demandé.

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition dûment faite et appuyée, la proposition de nommer Benoit Lesage et Sylvie Mauborgne pour agir en tant que scrutateurs à l'AGA du 22 avril 2024 est adoptée à la majorité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour – (Vote en direct)

Richard Labossière, secrétaire du CA, procède à la lecture de l'ordre du jour.

**Ordre du jour
Assemblée générale annuelle du 22 avril 2024
Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis**

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2023

3. Retour sur l'année 2023

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

3.3. **Rapport financier**

3.4. **Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1. **Adoption de la présentation de résolution spéciale concernant des modifications au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse**

5.2. **Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**

(vote en différé)

5.3. **Élection des membres du conseil d'administration**

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

5.3.3. Présentation des personnes candidates

5.3.4. Élection par acclamation

5.4. **Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires sur cette proposition. Personne ne se manifeste. Le vote est demandé

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté, à la majorité.

2.4. Adoption du procès-verbal l'Assemblée générale annuelle du 24 avril 2023

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site Internet de la Caisse et tous les membres ont pu en prendre connaissance au préalable. Il n'est donc plus nécessaire d'en faire ni lecture ni résumé.

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires sur cette proposition. Personne ne se manifeste. Le vote est demandé

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'AGA du 24 avril 2023 est adopté à l'unanimité tel que présenté

3. Retour sur l'année 2023

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration (CA) présente les personnes qui composent le Conseil d'administration de la Caisse, à savoir :

- Denis Dumouchel, Président du Conseil d'administration

- Annie Landry, 1^{ère} Vice-présidente
- Michel Taylor, 2^e Vice-président
- Richard Labossière, Secrétaire
- Sophie Albert
- Jason Braconnier
- Réjean Ferron
- David Guillemette
- Marc-Édouard Joubert
- Caroline Lemay
- Jessica Olivier-Nault
- Éric Rancourt
- Francois Senécal
- Jonathan Vallée-Payette, Président du comité de coopération
- Audrey Charpentier, jeune administratrice de la relève
- Maxime Lajeunesse, jeune administrateur de la relève.

Le président remercie les membres du CA pour leur implication au Conseil.

Il discute ensuite de mode de gouvernance et de notre mission actualisée. Il présente ensuite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixée. Il évoque les actions de la Caisse telles que le contact de nos membres pour leur proposer des solutions en regard des hausses de taux hypothécaires, de notre accent mis sur la jeunesse via le développement de la filière aéronautique. Il réaffirme la volonté de la Caisse à déployer des efforts soutenus à l'égard du développement durable, de l'investissement responsable, de l'adoption d'un plan d'action climatique par le Conseil d'administration. De notre travail continu sur les grands enjeux sociaux tels que l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le président du CA adresse ses remerciements à Monsieur Mario Aylwin pour ses 5 ans à titre de directeur générale de la Caisse, à Isabelle Renaud et Nathalie Garceau pour leur implication des dernières années à titre d'administratrices de la caisse. Il remercie également toutes celles et ceux qui ont participé à l'atteinte des résultats qui seront présentés à cette assemblée soit la direction générale, les employés de la Caisse et les membres du CA sans oublier les membres de la Caisse.

Finalement, il présente M. Adil Archtal, nouveau directeur général de la Caisse depuis janvier dernier.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Monsieur Richard Labossière président du comité Audit et déontologie, présente le rapport au 31 décembre 2023 sur la surveillance relative à trois règles déontologiques.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fournitures, de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Le président demande s'il a des questions ou des commentaires sur le rapport de surveillance des règles déontologiques. Personne ne se manifeste.

3.3. Rapport financier 2023

La parole est cédée à Adil Archtal, directeur général, qui présente et commente les faits saillants du rapport annuel de la Caisse se terminant au 31 décembre 2023.

- **Le volume d'affaire** total de la Caisse s'élève à 1,47 milliards de dollars, une hausse de 5 % par rapport à 2022 ;
- **Le total de l'actif** s'élève à 716,44 M\$, une hausse de 3,34 % par rapport à 2022 ;
- **Le total du passif**, quant à lui, s'élève à 663,68 M\$ pour une croissance de 3,97 % par rapport à 2022 ;
- **Le total de l'avoir illustre** une variation à la baisse de 4,02 % par rapport à 2022 pour atteindre 52, 76 M \$.
- Au cours du dernier exercice, la Caisse a réalisé des **excédents d'opération** en variation négative de 3% qui résulte à 7,85M\$.
- **Les excédents(déficit) avant impôts et ristournes aux membres** se situent à (1,64 M\$).
- **Le montant de la ristourne aux membres** est de 1,13 M\$
- Ce qui donne finalement un montant déficitaire de 1,64 M\$ **d'excédents nets de l'exercice 2023 après ristournes aux membres.**

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires concernant les résultats financiers de la caisse. Aucune question et aucun commentaire

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président d'assemblée cède la parole à Annie Landry, présidente par intérim du comité de coopération (CC).

Avant de présenter son rapport sur l'utilisation du FADM-FECGC (*Fonds d'Aide au Développement du Milieu et Fonds d'Engagement Coopératif Guy-Champagne*). L'assemblée est invitée à visionner une vidéo sur les gagnants des bourses en aéronautique 2023.

On constate que la Caisse a redonné dans son milieu un montant de 243 569\$ pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité. De ce montant, 159 062\$ proviennent du Fonds d'aide et 84 507\$ du budget dons et commandites. Cet engagement a respecté les trois priorités et orientations qui ont été déterminées lors de la consultation auprès des membres soit :

- 1/ Formation et éducation,
- 2/ Développement économique et
- 3/ Développement durable.

Elle mentionne par ailleurs la Politique *d'investissement de la Caisse* rendue publique sur son site Web. Cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et commandites. Elle informe

l'assemblée que la Caisse fera un exercice de planification par rapport à son engagement dans le milieu en 2025. Elle précise que dans le cadre de cet exercice, la réévaluation des priorités d'investissements sera effectuée

Ensuite, elle présente et commente la répartition du FADM-FECGC (réserve 2022 versus montant total distribué en 2023) et confirme que le solde disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 673 000 \$.

Elle demande s'il y a des questions ou des commentaires. Personne ne se manifeste.

4. Période de questions au Conseil d'administration

Le président rappelle que la période de questions est ouverte depuis le début de l'assemblée et que tous peuvent intervenir tout au long de la rencontre.

Un membre adresse la question suivante : Est-ce que l'ouverture d'un centre de services à Québec fait partie des projets de la Caisse? Le président répond que non car nous reconnaissons la présence d'une Caisse de groupes amie dans cette région. Le membre est satisfait de la réponse obtenue.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Adoption de résolution spéciale

5.1.1. Adoption des modifications au Règlement intérieur de rotation

Le secrétaire du Conseil d'administration expose un résumé d'introduction avant de faire la lecture complète de la résolution spéciale. À la suite de cela, on demande s'il y a des questions ou commentaires, la réponse est négative.

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition faite et dûment appuyée, l'adoption des modifications au règlement intérieurs de rotation est unanimement adoptée telle que présentée.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristourne) vote en différé

Le rapport annuel 2023 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres de plein droit seront appelés à voter après les présentations de ce soir. Toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton "Documents" sous la fenêtre vidéo ou bien sur le site Internet de la Caisse ou encore sur demande auprès de la Caisse.

Le président précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration de la Caisse est celui estimé le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté et est conforme aux encadrements applicables.

Il invite le directeur général à présenter la recommandation pour le partage des excédents nets de l'exercice 2023 après ristournes aux membres qui s'élève à 1 003 000\$.

Le directeur général présente et explique dans le détail la recommandation du conseil d'administration pour la **répartition des excédents annuels**.

Le conseil d'administration recommande de verser la somme de 162 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM - FECGC), d'alimenter la Réserve de ristournes éventuelles (RRE) de 0 \$.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		(813)
Virements réglementaires et autres ajustements		1 816
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	2 258	
• Autres éléments du résultat	(569)	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	125	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	2	
Solde des excédents à répartir		1 003
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(989)
• Ristourne	(1 126)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	299	
• Affectation au FADM	(162)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(14)
Solde des excédents à répartir		0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

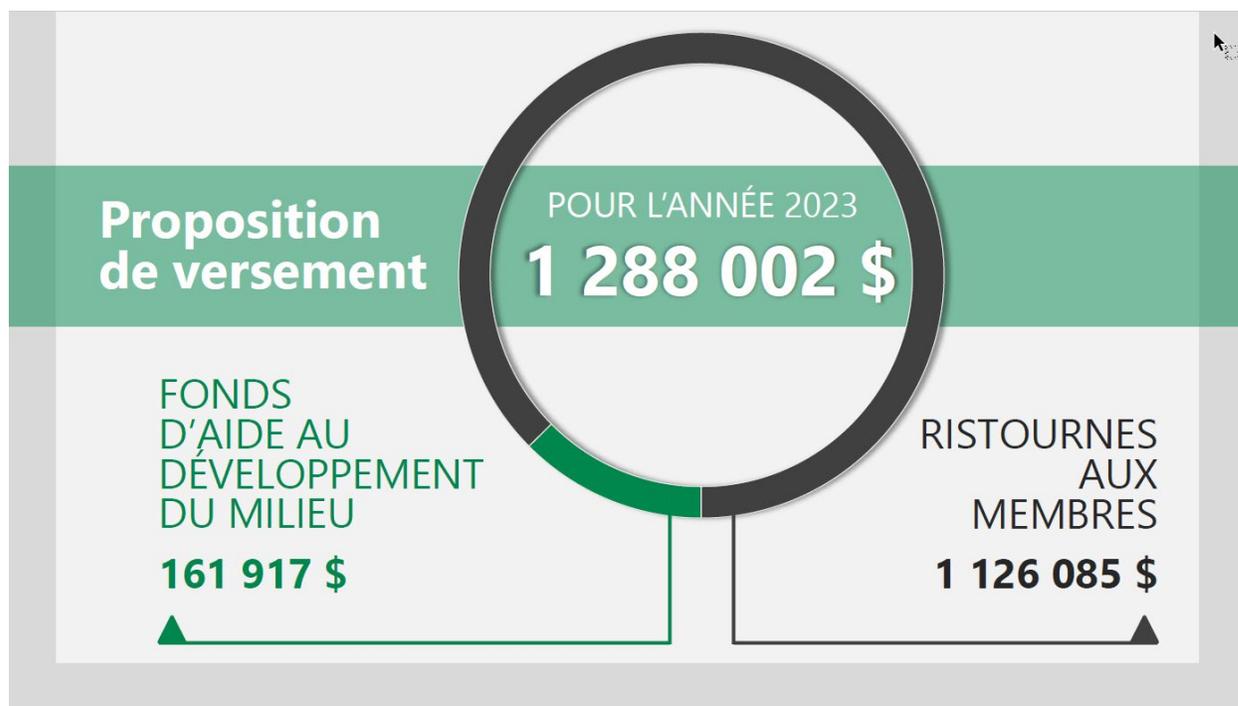
RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

Puis, le directeur général présente et commente la **proposition de versement de la ristourne** provenant de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE), du versement d'une somme au FADM-FECGC et des taux de ristournes.

Il explique la proposition de versement pour l'année 2023 recommandée par le CA selon deux points principaux :

- Une somme de **1 126 085 \$** qui serait versée en **ristournes aux membres** et
- Une somme de **161 917 \$** qui serait versée au *Fonds d'aide au développement du milieu (FADM-FECGC)* pour être utilisée pour soutenir le milieu.

Pour un total de **1 288 002 \$**.



Pour terminer, il commente la proposition des **taux de ristourne** et la proposition sur la répartition de la **ristourne individuelle** :

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		181
Épargne et placements	0,58 \$	156
Fonds		46
Prêts et marges de crédit		371
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	151
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	63
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	152
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	6
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 126

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires. Aucun commentaire et aucune question

Le président d'assemblée demande qui propose, qui appuie ?

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition faite et dûment appuyée, la recommandation de partage des excédents telle que présentée est adoptée.

Le président souligne que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, sera soumise au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

Des précisions sur la façon de voter au cours des quatre (4) prochains jours seront transmises d'ici la fin de la séance.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Conformément au *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC), le président du conseil d'administration, Denis Dumouchel, agira comme président d'élection lors de cette assemblée et Richard Labossière agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du Comité de mise en candidature

Le président cède la parole à Caroline Lemay, présidente du comité de mise en candidature (CMC).

La confiance des membres envers le conseil d'administration (CA) de la Caisse est primordial et c'est pourquoi, chaque année, le CA s'assure de répondre aux attentes de ses membres et se donne des cibles de compétences et de représentativité qu'on appelle le profil collectif enrichi. La présidente commente les critères recherchés auprès des candidats en 2024 afin de compléter le conseil d'administration de la Caisse.

Elle présente à l'assemblée le rapport du comité de mise en candidature.

L'appel de candidature a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 15 janvier 2024 par affichage dans tous les établissements de la Caisse et par diffusion sur le site Web de la Caisse et sa page Facebook. Six (6) postes sont à pourvoir. La Caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* de la Caisse et le *code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site Web de la Caisse depuis les 20 derniers jours. La présidente du CMC nomme les cinq (5) personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année.

Le président d'Assemblée remercie Caroline Lemay.

5.1.2. Présentation des personnes candidates

Le président d'élection, Denis Dumouchel, présente à l'assemblée, par ordre alphabétique les personnes candidates en indiquant les principaux critères recherchés :

# de siège	Groupe	Nom
Siège # 8	FTQ	Landry Annie
Siège # 7	SCFP	Guillemette David
Siège # 3	AIMTA	Rancourt Éric
Siège # 5	UES 800	Taylor Michel
Siège # 4	Tout autre groupe	Ferron Réjean

5.1.3. Élection par acclamation

Le président d'élection annonce que la Caisse a reçu un nombre de candidature inférieur au nombre total de postes à combler. Il déclare donc les personnes suivantes **élues par acclamation** et sans opposition au poste de membre du conseil d'administration pour un mandat de trois ans :

Pour le siège # 8	FTQ	Landry Annie
Pour le siège # 7	SCFP	Guillemette David
Pour le siège # 3	AIMTA	Rancourt Éric
Pour le siège # 5	UES 800	Taylor Michel
Pour le siège # 4	TOUT AUTRE GROUPE	Ferron Réjean

Le président d'élection félicite toutes les personnes réélues. Par ailleurs, tel qu'indiqué dans le *règlement intérieur de la Caisse*, le CA aura la responsabilité de combler le poste vacant.

5.2. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Annie Landry, 1ere vice-présidente du CA, apporte des explications sur le vote en différé et l'annonce des résultats.

Elle informe que les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. Seuls les membres de plein droit peuvent voter, la réécoute de cette assemblée sera possible via AccèsD ou à partir du lien accessible sur le site Internet de la Caisse et toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou à la demande auprès de la Caisse.

Ouverture de la période de votation en différé

Annie Landry précise que la période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée ce soir pour les quatre (4) prochains jours. Il sera donc possible pour les membres de voter jusqu'au 26 avril 2024, 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'Assemblée

Annie Landry souligne que la publication des résultats du vote sur le site Internet de la Caisse mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle pour l'année se terminant au 31 décembre 2023.

Elle attire toutefois l'attention des membres que seul un résultat positif sur la proposition peut mettre fin à l'assemblée. Dans le cas contraire (résultat négatif), cette assemblée serait ajournée puis reprise au cours des prochains jours afin de voter sur une nouvelle proposition.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président d'assemblée remercie les membres pour leur présence, leur implication ainsi que pour leur confiance envers le conseil d'administration et toute l'équipe de la *Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis*. Il félicite à nouveau les membres du CA nouvellement réélus ainsi qu'à toutes les ressources qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de cette assemblée. Des remerciements tout particuliers sont donnés pour le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Finalement, il invite les membres à demeurer en place afin d'écouter deux personnes qui viennent témoigner de leur expérience et de l'apport de la Caisse dans la réalisation de leur projet qui aide la communauté.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À la proposition sur la répartition des excédents annuels :

Les membres ont voté de la manière suivante :
269 pour, 14 contre.

Donc la proportion de membres est à **95,5 %** en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats ont été publiés sur le site Internet. Les résultats sont aussi disponibles auprès de la Caisse.

La séance de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2024 est levée le 30 AVRIL 2024 À 15H22.

Denis Dumouchel, Président (CA)

Richard Labossière, Secrétaire (CA)